

Ecole maternelle d'Appenwihr
6 rue Principale
68280 APPENWIHR
☎ 07.55.53.06.04

Ecole La Clairière
2 place de l'Europe
68600 HETTENSCHLAG
☎ 03.89.20.96.01
bureau du directeur

Ecole de Logelheim
1 rue de Dinsheim
68280 LOGELHEIM
☎ 03.89.20.07.01

📧 ce.0680540t@ac-strasbourg.fr

LIVRET D'ACCUEIL



RPI APPENWIHR HETTENSCHLAG LOGELHEIM

**Année scolaire
2025 / 2026**

Ce petit fascicule a été rédigé à votre intention dans le but de faciliter votre contact avec notre RPI. Notre souci est de répondre aux questions que vous pouvez vous poser quant au fonctionnement de l'école et à la vie de votre enfant à l'école. Nous vous invitons à prendre le temps de le lire. Ceci vous permettra d'appréhender la rentrée de votre enfant avec sérénité.

L'équipe enseignante.

Les horaires des écoles

	Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin	Lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi
Hettenschlag	8h20 à 11h50	13h45 à 16h15
Logelheim	8h05 à 11h35	13h30 à 16h00
Appenwihr	8h10 à 11h40	13h35 à 16h05

Les horaires du bus de ramassage

Mme BONNEMBERGER Sylvia accompagne les élèves durant les déplacements et veille en particulier sur les élèves de l'école maternelle.

Commune de départ – trajet Aller	Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin	Lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi
Hettenschlag	7h55	13h20
Appenwihr (élèves allant à Logelheim)	8h00	13h25
Logelheim	8h05	13h30
Appenwihr (élèves allant à Hettenschlag)	8h10	13h35

Commune de départ – trajet Retour	Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin	Lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi
Logelheim	11h35	16h00
Appenwihr	11h40	16h05
Hettenschlag	11h50	16h15

Pour les enfants scolarisés en maternelle à Appenwihr,

- Les élèves seront accueillis entre 8h et 8h10 soit dans la cour, soit en classe. Les jours vous seront communiqués à la rentrée.
- L'après-midi, l'accueil a lieu dans la cour entre 13h25 et 13h35.
- Les enfants doivent être conduits dans la cour ou en classe par la personne qui les accompagne. Toute personne, en dehors des parents, chargée de venir prendre un élève à la sortie de l'école, doit être inscrite sur la fiche de renseignement donnée en début d'année ou munie d'une autorisation écrite et signée des parents de cet élève.

En école élémentaire, les enfants sont accueillis dans les cours des écoles 10 minutes avant le début de la classe, soit

- à HETTENSCHLAG à partir de 8 h 10 et de 13 h 35
- à LOGELHEIM à partir de 7 h 55 et de 13 h 20

Il faudra veiller à ce que vos enfants n'arrivent ni trop en avance, ni en retard.

Inscriptions au ramassage scolaire

La Région Grand Est met à disposition de notre RPI un bus afin que vos enfants puissent effectuer les trajets séparant votre domicile et son lieu de scolarisation en toute autonomie.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, pour les transports (domicile / Périscolaire → école et retour) ou pour certaines activités scolaires, il est obligatoire de s'inscrire sur le site Fluo.

Pour ce faire, il vous est demandé de vous connecter sur le site :

<https://inscriptions-scolaires.fluo.eu>

Une fois votre compte créé, vous pourrez inscrire votre(s) enfant(s). L'inscription est gratuite pour les primaires (maternelle + élémentaire). Il est en revanche obligatoire d'effectuer cette démarche pour des raisons d'assurance et de sécurité. Ce bus étant également utilisé pour transporter les enfants lors de certaines activités scolaires, il est demandé à l'ensemble des parents, même ceux qui n'utilisent pas le service de façon régulière, d'inscrire leur(s) enfant(s) sur Fluo.

La mairie de Logelheim se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Organisation des classes

L'organisation des classes pour l'année scolaire 2024/2025 est la suivante :

Ecole Maternelle
d'Appenwihr

- ❖ PS/MS : Mme Amélia COLLOTTE
- ❖ PS/GS : Mme Viviane HEINRICH

Ecole la Clairière
de Hettenschlag

- ❖ CP/CE1 : M. Jean-Nicolas STARCK et M. Vincent KIENTZ

Ecole élémentaire
de Logelheim

- ❖ CE2/CM1 : Mme Nathalie LAPPRAND
- ❖ CM2 : Mme Audrey BONLEUX

Le directeur est prêt à vous recevoir pour tout problème scolaire particulier. La journée de décharge est le vendredi. Toutefois il est préférable de prendre rendez-vous.

Vivre à l'école

Règlement intérieur

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter.

L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents. Le règlement est affiché dans chaque école du RPI et doit être connu de tous. Il peut être téléchargé sur le site internet de l'école.

Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école.

Fiche de renseignements

En début d'année scolaire, nous vous demanderons de vérifier des fiches de renseignements préremplies. **Il est indispensable de nous communiquer au moins un numéro de téléphone et une adresse mail.**

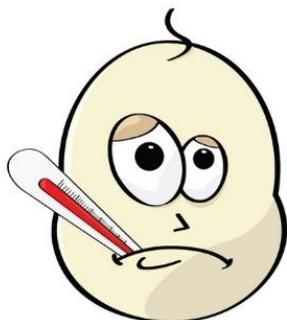
Il faudra informer le directeur d'école en cas de modifications survenant en cours d'année scolaire (adresse, numéro de téléphone ...).

Assurance scolaire

Vous voudrez bien nous fournir une **attestation de votre assurance** justifiant la garantie « Responsabilité Civile » qui garantit les dégâts ou dommages causés par votre enfant. Il est vivement conseillé d'être couvert par une « Garantie Individuelle Accidents corporels ». L'attestation fournie doit impérativement et clairement mentionner ces deux garanties.

Santé à l'école

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les enfants doivent **être en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée** en ayant suffisamment dormi.



Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école.

Les parents s'engagent à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève.

Toute maladie contagieuse doit être signalée au directeur. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un certificat médical attestant la guérison clinique.

Les parents à l'école

Conseil d'école et représentants des parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole se déroulent courant octobre.

Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu trois fois par an. Le conseil d'école réunit le directeur, les enseignants, les représentants des communes, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, les représentants de parents élus, le représentant du périscolaire et l'ATSEM.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions, donner leur avis. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Il peut être téléchargé sur le site internet de l'école.

Activités scolaires particulières

Certaines activités scolaires nécessitent l'intervention des parents d'élèves pour que leur déroulement puisse avoir lieu dans de bonnes conditions.

🌀 **Aide à l'accompagnement** : des parents accompagnent la classe au cours de déplacements à l'extérieur de l'école pour assurer la sécurité et le bon déroulement de l'activité (visites, sorties etc.) ou pour aider les enfants (habillage à la piscine, ...)

🌀 **Aide à l'enseignement** : certains parents peuvent participer à l'enseignement, notamment à la piscine, en prenant en charge un groupe d'élèves, sous la responsabilité de l'enseignant. Ils doivent faire une demande d'agrément au directeur et participer à un stage de formation organisé par le Conseiller Pédagogique de la circonscription, dès le début de l'année scolaire. Merci de vous adresser à l'enseignant ou au directeur au plus tôt si vous êtes disponible et intéressé.

Communications aux familles

En début d'année scolaire, une **réunion de rentrée** est organisée. Ce sera l'occasion de poser toutes les questions auxquelles vous n'avez pas encore trouvé de réponse.

Les parents peuvent également rencontrer les enseignants en **sollicitant un rendez-vous** en dehors des heures de classe afin que chacun soit disponible et à l'écoute.

Chaque enfant dispose d'un cahier de liaison. C'est un moyen pratique de liaison entre l'école et la famille. Consultez-le régulièrement et signez chaque information. Utilisez-le pour correspondre avec l'école.

Le RPI dispose d'un site internet où vous trouverez des informations pratiques.

Adresse du site : <http://www.ec-intercommunale-logelheim.ac-strasbourg.fr>

Association des parents d'élèves (APE du RPI de Logelappenschlag)

Une association des parents d'élèves a été créée en 2024 et porte le nom *APE du RPI de Logelappenschlag*.

Elle a pour but d'organiser des animations pour nos enfants et de développer des événements pour générer des recettes permettant de participer au financement des activités scolaires.

Les coordonnées de l'APE sont les suivantes :

APE du RPI de Logelappenschlag

12 rue de Sundhoffen

68280 Appenwhir

Mail : ape.rpi.lah@gmail.com

Présidente - **Juliette Hamann** : 06.01.04.29.89

Vice présidente - **Claire Bolchert** : 06.89.43.22.27

La réussite et l'épanouissement de votre enfant dans son parcours scolaire nous concerne tous, enseignants et parents.

Il est indispensable de garder une confiance réciproque dans les compétences de chacun, le professionnalisme des enseignants d'une part, le rôle éducatif des parents d'autre part. Le dialogue doit s'établir dans le respect de chacun, mais toujours dans l'intérêt de l'enfant.

L'école maternelle d'Appenwihr

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie. Durant trois ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.

L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. **Toutes les absences doivent être signalées au 07.55.53.06.04.**

Vous devez accompagner votre enfant et le confier à un accueillant de l'école.

Toute personne, en dehors des parents, chargée de venir prendre un élève à la sortie de l'école, doit être inscrite sur la fiche de renseignements donnée en début d'année ou munie d'une **autorisation écrite** et signée des parents de cet élève.

En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours.

Les inscriptions

Les inscriptions sont prévues l'après-midi du vendredi 21 mars 2025 à l'école maternelle d'Appenwihr.

Les familles prendront auparavant contact par mail avec le directeur. Il sera proposé de prendre un RDV en ligne afin d'éviter les attentes.

Les documents à présenter sont les suivants :

- Le livret de famille
- La carnet de santé avec les vaccins à jour (la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'Haemophilus influenzae B, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C, le pneumocoque)
- Un fiche d'inscription (à télécharger sur le site de l'école)

Le jour de sa première rentrée

Accompagnez votre enfant, c'est important. Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre inquiétude. Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie de l'école.

Soyez bien là à l'heure de la sortie, des larmes et des angoisses seront évitées.

Ne lui posez pas trop de questions, les confidences viendront...

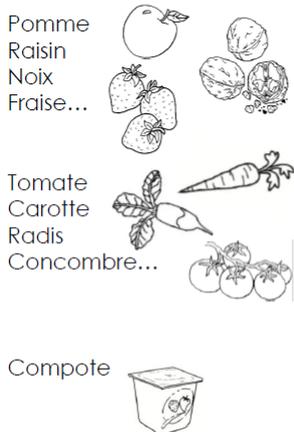
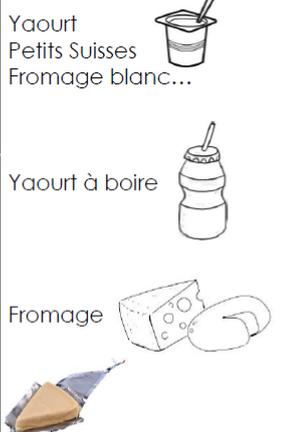
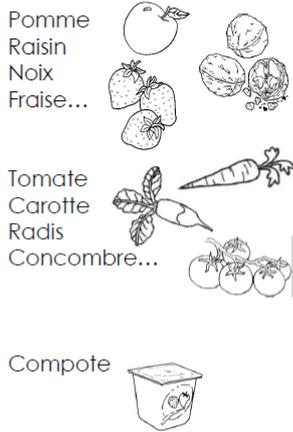
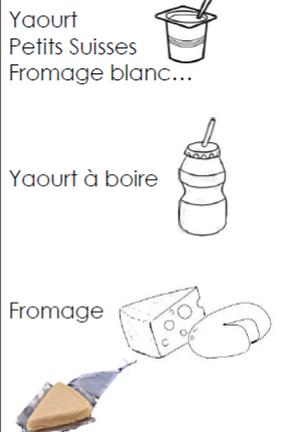
N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants...si vous vous posez encore des questions.

Le goûter

L'éducation nutritionnelle représente un enjeu majeur de santé publique. L'équipe pédagogique demande aux parents de suivre le planning hebdomadaire des goûters qui privilégie les fruits et légumes frais et d'éviter les produits à forte densité énergétique riches en sucre et matières grasses. Concernant les boissons, l'eau sera privilégiée. A l'école maternelle, les goûters d'anniversaire seront regroupés mensuellement par les enseignants. Les gâteaux d'anniversaire seront préparés à l'école avec les élèves et les ingrédients fournis par l'école.

PLANNING DU GOUTER EN MATERNELLE

- Vérifiez que votre enfant ait tous les jours une serviette de table propre dans son sac.
- Merci de fournir une cuillère selon le goûter donné (yaourt, compote en pot, salade de fruits...)
- Penser à peler les fruits et à les couper en morceaux si nécessaire.
- De l'eau du robinet sera servie tous les jours en complément du goûter.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<p><u>Fruits</u> ou <u>légumes</u></p> <p>Pomme Raisin Noix Fraise...</p> <p>Tomate Carotte Radis Concombre...</p> <p>Compote</p> 	<p><u>Produits laitiers</u></p> <p>Yaourt Petits Suisses Fromage blanc...</p> <p>Yaourt à boire</p> <p>Fromage</p> 	<p><u>Fruits</u> ou <u>légumes</u></p> <p>Pomme Raisin Noix Fraise...</p> <p>Tomate Carotte Radis Concombre...</p> <p>Compote</p> 	<p><u>Produits laitiers</u></p> <p>Yaourt Petits Suisses Fromage blanc...</p> <p>Yaourt à boire</p> <p>Fromage</p> 

Les fournitures scolaires de l'école maternelle

1. Pour le goûter :

Un sac à goûter avec une serviette de table marquée au nom de l'enfant. Le sac doit être assez grand pour y glisser le cahier de liaison (petit cahier 17 cm x 22 cm, fourni par l'école)

2. Chaussons pour la classe :

Choisir une paire de chaussons **fermés et sans lacets** qui tiennent bien aux pieds (pas de sabots ni pantoufles à enfiler) pour les besoins des activités de motricité. Les chaussons doivent être marqués au nom de l'enfant.

3. Assurance scolaire :

Une attestation d'assurance scolaire mentionnant explicitement la responsabilité civile et la responsabilité individuelle accident, valable pour toute l'année scolaire.

4. Cotisation :

Une participation financière vous sera demandée à la rentrée. Elle permet l'adhésion à la coopérative scolaire, l'achat de fournitures scolaires et des ingrédients pour les goûters d'anniversaire.

5. Vêtements :

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants, chaussons...).

6. Autre

- 2 photos d'identité récentes de l'enfant
- 2 boîtes de mouchoirs en papier
- 1 sac de couchage pour les enfants faisant la sieste à l'école

L'école élémentaire : Hettenschlag et Logelheim

L'école élémentaire est partagée entre l'école la Clairière de Hettenschlag et l'école élémentaire de Logelheim.

La formation dispensée dans les écoles élémentaires :

- assure l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance : lire, écrire, compter et respecter autrui ;
- suscite le développement de l'intelligence, de la sensibilité artistique, des aptitudes manuelles, physiques et sportives ;
- dispense les éléments d'une culture historique, géographique, scientifique et technique ;
- offre une éducation aux arts et musicale ;
- assure l'enseignement d'une langue vivante étrangère ;
- contribue également à la compréhension et à un usage autonome et responsable des médias, notamment numériques ;
- assure l'acquisition et la compréhension de l'exigence du respect de la personne, de ses origines et de ses différences ;
- transmet également l'exigence du respect des droits de l'enfant et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle assure conjointement avec la famille l'éducation morale et civique qui comprend, pour permettre l'exercice de la citoyenneté, l'apprentissage des valeurs et symboles de la République et de l'Union européenne.

Toutes les absences doivent être signalées au 03.89.20.96.01 (école de Hettenschlag) ou au 03.89.20.07.01 (école de Logelheim).

Les inscriptions

Les inscriptions sont prévues l'après-midi du vendredi 28 mars 2025 à l'école la Clairière de Hettenschlag.

Les familles prendront auparavant contact par mail avec le directeur. Il sera proposé de prendre un RDV en ligne afin d'éviter les attentes.

Les documents à présenter sont les suivants :

- Le livret de famille
- La carnet de santé avec les vaccins à jour (la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite)
- Un fiche d'inscription (à télécharger sur le site de l'école)

Les fournitures scolaires à l'école élémentaire

Les listes de fournitures seront communiquées aux familles avant les vacances d'été. Il sera également possible de les télécharger sur le site internet de l'école.

Le goûter

Aucune prise alimentaire en milieu de matinée ne se justifie à l'école élémentaire. L'équipe pédagogique demande donc aux parents de suivre cette recommandation. Néanmoins, quand la famille choisit de fournir un goûter à son enfant, il est souhaitable de privilégier les fruits et les légumes frais ainsi que les céréales et d'éviter les produits à forte densité énergétique riches en sucre et matières grasses. L'eau est à privilégier. Les anniversaires ne sont pas célébrés dans les classes élémentaires.

Périscolaire – Les P'tits Potirons

Le périscolaire est situé à Logelheim, en face de l'école élémentaire.

Contact : Mme LIGIBELL Virginie, 12 rue des Vergers 68280 LOGELHEIM

Tél. après 19h : 03.89.20.94.60 06.30.89.44.00 courriel : thierry.ligibell@wanadoo.fr

Inscription et vente de tickets pour 2025/2026, matinée du samedi 30 août 2025 dans la salle de la cantine à Logelheim, de 9h30 à 12h.

Dossier d'inscription à télécharger :

<https://ec-intercommunale-logelheim.site.ac-strasbourg.fr/inscriptions-periscolaire/>

Calendrier scolaire 2025 / 2026

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2025
Vacances de la Toussaint	Vendredi 17 octobre 2025 Lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Vendredi 19 décembre 2025 Lundi 5 janvier 2026
Vacances d'Hiver	Vendredi 13 février 2026 Lundi 2 mars 2026
Vacances de Printemps	Vendredi 10 avril 2026 Mardi 27 avril 2026
Vacances d'Été	Vendredi 3 juillet 2026
*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués	

A tous, nous souhaitons une très bonne année scolaire dans notre école.

L'équipe enseignante